

PROJET DE SENTIER DE MOTONEIGE
SÉANCES D'INFORMATION
9 ET 10 JUILLET 2010

DISCOURS DU MAIRE MONSIEUR PIERRE POIRIER

Bienvenue à cette séance d'information.

Cette rencontre et celle de demain font partie du processus de consultation qui se fera en 2 étapes.

1^{ière} ÉTAPE

Il s'agit d'une rencontre d'information dont l'objectif de cette rencontre est de donner le plus d'information disponible pour que la population soit en mesure de prendre une décision éclairée.

Permettez-moi de faire un court historique du dossier qui sera complété par d'autres intervenants de la table, s'il y a lieu.

Tous se souviendront du jugement Langlois concernant la circulation de la motoneige sur le parc linéaire. Ainsi, sur une portion de 38 kilomètres, la circulation de la motoneige est interdite, coupant le lien entre le sud et le nord de la région des Laurentides.

Depuis ce temps, les associations de motoneigistes pressent le gouvernement et les instances municipales de trouver un sentier alternatif.

Le Ministère des transports est impliqué dans ce dossier et la Ministre Madame Julie Boulet a annoncé sa volonté à plusieurs reprises de trouver une solution durable pour permettre la circulation de motoneiges à travers la région des Laurentides et des argents ont été prévus à cet effet.

Par ailleurs, au niveau régional, la conférence régionale des élus, la CRE, a mis sur pieds une table régionale des VHR pour réunir les intervenants intéressés par cette

question. À cette table présidée par Madame Déborah Bélanger, mairesse de ville de Rivière-Rouge, des représentants de différents milieux de la société y siègent. J'ai moi-même siégé à cette table.

Au niveau de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, le sujet a été abordé à maintes reprises. Le conseil adoptait en septembre 2009 une résolution déposée en bonne et due forme, adoptée à la majorité de 4 contre 2 et cette résolution stipulait :

QUE la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré rejette tout développement de sentiers destinés aux loisirs motorisés sur son territoire ;

QUE la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré informe immédiatement le gouvernement du Québec et la MRC des Laurentides de la présente position.

Position du conseil actuel :

En novembre 2009, il y avait élection municipale et ce sujet revenant très souvent sur la table, mon équipe de candidats et moi avons alors pris l'engagement suivant, même si tous et chacun ont des positions différentes et partagées sur ce dossier, unanimement nous nous sommes engagés à ce qui suit : je cite :

Notre engagement FERME et DÉMOCRATIQUE quant à cette résolution : Nous nous engageons à procéder à une consultation générale et formelle sur l'ensemble du territoire de la municipalité PRÉALABLEMENT à toute modification ou abolition de cette résolution afin de savoir et de connaître l'opinion de la majorité de la population à savoir si elle est pour ou contre le maintien intégral de cette résolution. Par la suite nous RESPECTERONS la volonté populaire exprimée lors de cette consultation qui se tiendra dans un délai raisonnable. Par ailleurs, les sentiers actuels, déjà existants sur le territoire ne sont pas concernés par cette résolution et seront conservés en accord évidemment, avec la réglementation municipale et provinciale.

Fin de la citation.

Le conseil ne se positionnera pas; ni en faveur, ni en défaveur de ce dossier. La position et décision du conseil sera celle souhaitée par ses citoyennes et citoyens exprimée lors de ce sondage. Nous entendons faire respecter et valoir la démocratie à son plus haut niveau.

Dans les derniers mois, le MTQ et la table régionale des VHR ont soumis à la municipalité un projet de tracé de sentier de motoneige. Le conseil, après en avoir pris connaissance, a décidé de soumettre ce projet de tracé à la consultation de la population et de respecter la décision qui en ressortira tel que l'engagement que nous avons pris.

En conséquence, si une majorité des personnes consultées sont favorables à ce qu'un sentier permanent de motoneige traverse la municipalité, la résolution sera modifiée en conséquence et si une majorité de personnes sont favorables au tracé proposé, les démarches seront complétées pour le réaliser. Si la réponse est négative, cela mettra fin au dossier en ce qui nous concerne et la résolution du 1^{er} septembre 2009 continuera à s'appliquer.

2^e ÉTAPE : LE SONDAGE

Vous recevrez donc dans un envoi postal un coupon réponse et une enveloppe déjà affranchie à l'adresse de la Municipalité. Nous vous demandons de compléter ce coupon-réponse et de nous le retourner au plus tard le 23 juillet prochain. Seuls les coupons originaux, remplis et retournés dans l'enveloppe affranchie, seront considérés valides par la Municipalité pour cette consultation. Pour définir quelles sont les personnes consultées, le conseil s'inspire des règles édictées par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Ainsi, chaque personne ne peut répondre au sondage qu'une seule fois, même si elle possède plusieurs propriétés.

Les personnes qui n'auront pas reçu le document de sondage parce qu'ils ne figurent pas sur la liste électorale (déménagement, nouveaux arrivants, etc.) pourront communiquer avec la Municipalité au 819 688-2161 pour valider leur admissibilité et obtenir leur bulletin.

Dates à retenir :

12 juillet :	Envoi par la poste du sondage
23 juillet à 16 :30 :	Fin de réception des bulletins
Le 27 juillet :	Compilation devant témoins et dépôt au caucus
Assemblée publique du 3 août :	Résultat rendu public

Décision du conseil sera prise à la majorité c'est-à-dire 50% + 1.

Les questions du sondage sont les suivantes :

1. Êtes-vous d'accord pour qu'un sentier de motoneige traverse le territoire de la Municipalité?
2. Si vous avez répondu oui, êtes-vous d'accord avec le tracé proposé?

J'invite et implore tous et chacun d'entre vous de faire part de civisme lors de la période de questions et de le faire dans le respect des autres.

Avant de demander au représentant du MTQ de vous présenter le projet de tracé de sentier, j'inviterais à tour de rôle Madame Bélanger, présidente de la table régionale des VHR, M. Leroy, représentant des associations de motoneigistes et M. Normand Lacroix, président de la coalition à vous adresser un bref commentaire.